

Loiret	<b>GAL Forêt d'Orléans - Loire - Sologne</b>
<i>Mise à jour : août 2016</i>	Structure porteuse du GAL : PETR Forêt d'Orléans - Loire - Sologne

### Priorité ciblée du GAL :

**Forêt d'Orléans, Loire, Sologne : Des ressources spécifiques à mobiliser et partager pour s'adapter aux changements**

### Le territoire du GAL :

Périmètre du GAL :     PETR Forêt d'Orléans - Loire - Sologne Pays Sologne Val Sud	
<b>Chiffres clés</b>	<b>Caractéristiques du territoire</b>
Nombre de communes : 61	<ul style="list-style-type: none"> <li>• la Loire et les milieux aquatiques</li> <li>• les forêts d'Orléans et de Sologne</li> <li>• un patrimoine culturel, naturel et paysager</li> <li>• la proximité de l'agglomération orléanaise</li> </ul>
Nombre d'habitants : 102 844	
Superficie : 1 845 km <sup>2</sup>	
Expérience Leader antérieure : Leader 2007/2013	
<i>Elu régional référent : Mme Anne BESNIER et M. Jean-Philippe GRAND</i>	

### La stratégie du GAL et les moyens mis en œuvre :

Dans la continuité de la dynamique engagée par le précédent programme LEADER, la Loire est considérée comme un véritable trait d'union qui relie le PETR Forêt d'Orléans - Loire - Sologne et le Pays Sologne Val Sud en un territoire de projets. Dans un contexte de forte mutation territoriale marquée par l'arrivée de nouvelles populations, la priorité ciblée définie par les acteurs locaux vise à mobiliser et partager les ressources spécifiques du territoire (forêt d'Orléans, Loire, Sologne...) pour s'adapter aux changements.

Cette priorité se décline en quatre objectifs stratégiques :

**Objectif 1 – Exploiter durablement le potentiel des ressources locales**

Le territoire dispose de milieux naturels riches et variés, nécessitant des actions d'amélioration de la connaissance et de préservation de la biodiversité. Par ailleurs, il s'agit également de poursuivre la démarche de structuration de la filière bois et d'étendre cet objectif de développement à d'autres ressources locales, qu'elles soient énergétiques ou agricoles (énergies renouvelables, déchets verts, circuits courts)

**Objectif 2 – Proposer des lieux de vie de qualité**

L'attractivité du territoire se traduit par une pression urbaine importante, ainsi que par un accroissement des besoins de déplacement. L'objectif est d'encourager des formes d'urbanisme durable ainsi que des initiatives permettant de limiter le recours à la voiture individuelle. Ces actions seront réalisées dans le cadre de démarches de coopération avec des territoires voisins.

**Objectif 3 – Développer l'identité « tourisme de nature et de culture »**

L'ambition est de s'appuyer sur le classement UNESCO et la proximité d'Orléans et de la région parisienne pour positionner le territoire comme destination touristique de qualité en misant sur la complémentarité entre les sites de nature et de culture. Il s'agira de structurer l'offre touristique à l'échelle du GAL en valorisant les sites identitaires et en développant les liens entre les différentes actions locales et régionales d'animation et de valorisation du patrimoine naturel et culturel. Le thème de la découverte de la nature et les itinéraires tels que la Loire à vélo sont des axes de

développement privilégiés à envisager.

Objectif 4 – Favoriser l'ouverture du territoire à d'autres modèles de développement

La priorité du programme étant orientée vers le changement de modèles et de pratiques, il apparaît essentiel de s'ouvrir à d'autres territoires pour se confronter à d'autres modes de réflexion et d'organisation et faire émerger de nouvelles perspectives de développement. Certaines actions ont déjà été identifiées avec le GAL voisin Loire Beauce sur la base des démarches conjointes existantes. D'autres pistes de coopération, en lien avec les thématiques du programme, pourront être développées, notamment avec des territoires présentant des ressources similaires.

**6 actions à développer :**

- Action 1 : Améliorer et valoriser la qualité des ressources naturelles
- Action 2 : Promouvoir et développer les filières locales
- Action 3 : Mettre en valeur et animer les sites
- Action 4 : Fédérer et relier les initiatives touristiques
- Action 5 : S'enrichir aux regards des autres par la coopération
- Action 6 : Animer, gérer et évaluer le programme et ses actions

**Enveloppe FEADER :**

1,3 M€

**Comité de programmation :**

17 membres titulaires (9 privés + 8 publics) et 17 suppléants (9 privés + 8 publics)

**Moyens humains mobilisés :**

1,3 ETP

**Projets de coopération :**

**Coopération avec le GAL Loire Beauce :**

- Poursuite des actions menées sur la valorisation des bords de Loire dans le cadre du projet "Coopération Loire" du programme LEADER 2007/2013.
- Soutien et accompagnement d'actions relatives à la mobilité durable, notamment en lien avec la démarche inter-SCoT des PETR Forêt d'Orléans - Loire - Sologne et Loire Beauce, et du Pays Sologne Val Sud
- Développement d'actions partenariales en faveur de l'urbanisme durable, des paysages et de l'habitat, dans le cadre de la démarche inter-SCoT des 3 PETR/Pays.
- Dans le prolongement des études Trames Vertes et Bleues, mise en œuvre des actions concernant les échelles territoriales des deux GAL.

Ces actions pourront être réalisées en partenariat avec l'agglomération d'Orléans.

**Coopération sur le tourisme de nature et de culture**, en particulier avec des territoires à l'échelle régionale présentant des ressources similaires (Val de Loire, Sologne...)

**Coopération sur de nouvelles approches du développement local** avec des territoires français et européens en matière d'urbanisme (adaptation changement climatique, risque inondation...), de mobilité, de valorisation d'énergies renouvelables à partir des ressources locales

Ces actions pourront être menées avec le GAL finlandais SILMU avec lequel le GAL a déjà développé des échanges.

**Contacts :**

**Président du GAL :** M. Bertrand HAUCHECORNE

**Animateur Leader :** Mme Aurore MANIEZ

**Téléphone :** 02 38 46 84 40

**Courriel :** petrforetorleans@orange.fr

**Adresse :** 2 avenue du Général de Gaulle – 45150 JARGEAU

